

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_060

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement permanents annuels

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE en date du 26 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler la circulation durant les opérations d'entretien courant,
Sur les Routes Départementales de la commune,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces opérations d'entretien, la circulation peut être perturbée ponctuellement. Des alternats manuels ou par feux tricolores peuvent être mis en place, ainsi que des fermetures de chaussées (avec des déviations) afin de sécuriser les différents chantiers **durant l'année 2025.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques du Département de la Haute-Savoie.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 26/03/2025

